

- ▶ Toutes les informations sont indispensables pour un meilleur suivi.
- ▶ Merci de remplir ce bulletin en LETTRES CAPITALES.
- ▶ **MERCI DE NE PAS AGRAFER LES CHEQUES**

Renouvellement adhésion Nouvelle adhésion

Prénom et nom PATRIMONIAL : _____

Nom d'USAGE : _____

Amicaliste parrain (uniquement pour les nouveaux adhérents) : _____

Coordonnées professionnelles

Titulaire Contractuel(le) Stagiaire Assistant(e) familial(e) Retraité(e)

DGA : _____

Service/collège/CMS/Foyer de l'enfance/MDPH : _____

Mail professionnel : _____

Téléphone professionnel : _____

Coordonnées personnelles

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Mail personnel : _____

Téléphone personnel : _____

Adhésion : 30 €

Date limite d'adhésion le 31 mai 2025 (sauf pour les agents recrutés après cette date)

❶ Dans un souci de gestion simplifiée et optimale, pensez à joindre votre règlement (**sans agraffer**) :

Espèces Chèque à l'ordre de « AMACD47 »

❷ Et retournez votre inscription à l'adresse suivante :

Amicale des Agents du Conseil Départemental 47
Hôtel du Département
47922 Agen cedex 9

Communication

Souhaitez-vous recevoir la newsletter de l'amicale par internet ? Oui Non

J'autorise l'amicale des agents du Département à diffuser, reproduire et communiquer mon image dans le cadre de la communication interne de l'amicale ? Oui Non

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez. Elles sont uniquement destinées à l'amicale des agents du Conseil départemental 47 pour gérer votre adhésion. Elles sont conservées un an et ensuite détruites. Elles ne sont aucun cas cédées à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (Loi I&L modifiée et RGPD) vous avez un droit d'accès, de rectification ou de limitation que vous pouvez exercer à (amacd47@lotetgaronne.fr). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, sur son site www.CNIL.fr.

N° Adhérent(e) attribué :
(A remplir par l'AMACD)